


Fonds québécois de la recherche sur  
la nature et les technologies

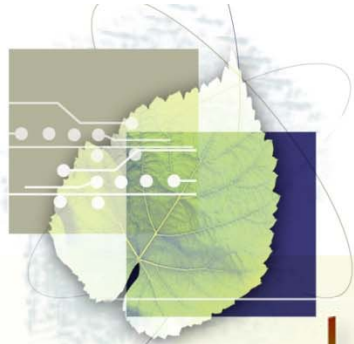
## Séance d'information

Programme de bourses de recherche  
en milieu de pratique (BMP Innovation)

Juin 2009

*Fonds de recherche  
sur la nature  
et les technologies*

Québec 



# Objectifs du programme

Un partenariat profitable pour tous...

## FAVORISER :

- l'employabilité des jeunes diplômés aux études supérieures; ET
- l'accroissement des compétences en innovation des entreprises par des partenariats universités-entreprises.

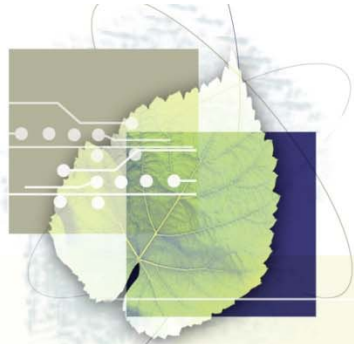
## BUDGET :

- **25 000 000 \$** / 4 ans (compte tenu de l'effet de levier gouvernements / entreprises).
- Au 31 mars 2009, environ 6M\$ étaient engagés.

### **Programme conjoint**

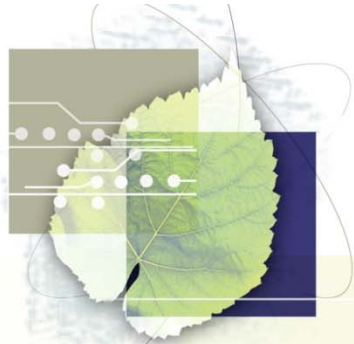
FQRNT - Fonds Nature et Technologies

CRSNG - Conseil de recherches en sciences naturelles et en génies du Canada



# Clientèles visées

	Étudiants
<b>QUI</b>	Étudiant de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle
<b>OÙ</b>	Inscrit à temps plein* dans une université québécoise * Temps partiel : exceptionnel et avec justification rigoureuse
<b>Domaines</b>	Sciences naturelles et génie (FQRNT - Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies) Sciences humaines et sociales, arts & lettres (FQRSC- Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture) Sciences de la santé (FRSQ - Fonds de la recherche en santé du Québec)



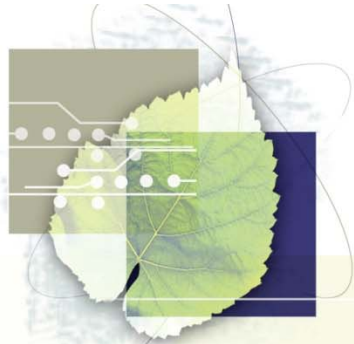
# Clientèles visées

Entreprises	
<b>QUI</b>	<p><b>Sont admissibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Entreprises, consortiums et groupes industriels privés</li><li>• Entreprises ou organismes hors-Québec si des retombées au Québec sont démontrées</li><li>• Sociétés d'État exploitées comme des entreprises</li></ul> <p><b>Ne sont pas admissibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Laboratoires, centres de recherche et instituts universitaires</li><li>• Administrations publiques municipales, provinciales et fédérales</li><li>• OBNL si &gt;50% du budget d'exploitation provient de fonds publics</li></ul>
<b>OÙ</b>	Entreprises ayant une place d'affaires au Québec
<b>Domaines</b>	Toutes les industries



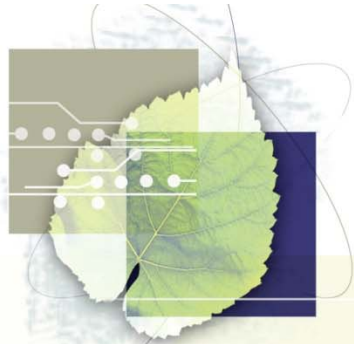
# Valeur des bourses

	Nature / Technologies
<b>BMP Maîtrise</b>	<b>21 000 \$ / an</b> (max. de 2 ans ou 6 sessions)
Répartition du paiement	Gouvernements (prov., féd.) : 14 000 \$ Entreprise : 7 000 \$ min.
<b>BMP Doctorat</b>	<b>27 000 \$ / an</b> (max. de 3 ans ou 9 sessions)
Répartition du paiement	Gouvernements (prov., féd.) : 18 000 \$ Entreprise : 9 000 \$ min.
Supplément à l'encadrement	<b>2 500 \$</b> est offert, sur demande, pour l'acquisition de connaissances complémentaires
Allocation déplacement	<b>1 500 \$ max. maîtrise - 2 000 \$ max. doctorat</b> est offert, sur demande, pour l'aide au déplacement entre régions



# Conditions d'admissibilité pour les bourses Nature/Technologies

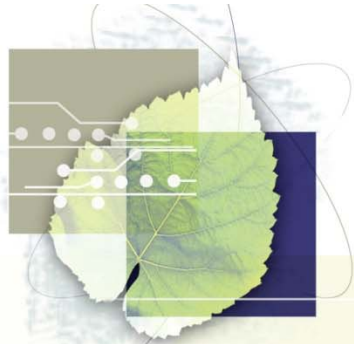
	Nature / Technologies
<b>QUI</b>	Étudiants de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle inscrit à temps plein en sciences naturelles et génie dans une université québécoise
<b>Moyenne cumulative</b>	« B+ » au 1 <sup>er</sup> cycle; ou « A- » pour les 2 dernières années d'études terminées
<b>Citoyenneté</b>	Être citoyen canadien ou résident permanent ou étudiants étrangers
<b>Date limite</b>	Dépôt des demandes en tout temps
<b>Délai de dépôt Maîtrise</b>	0 à 12 mois (max. financement jusqu'au 28 <sup>e</sup> mois du programme)
<b>Délai de dépôt Doctorat</b>	0 à 24 mois (si venant de la maîtrise) 4 à 36 mois (si venant directement du Bacc) (max. financement jusqu'au 52 <sup>e</sup> mois du programme)
<b>Cumul bourse</b>	Valider le cumul des bourses permises



# Processus d'initiation d'une demande Nature/Technologies

Comment « développer » le projet?

Par l'étudiant	Par l'entreprise
L' <b>étudiant</b> communique avec une <b>entreprise</b> et propose son projet.	L' <b>entreprise</b> communique avec le <b>FQRNT</b> , avec une association industrielle (voir liste page suivante) ou directement avec l' <b>université</b> pour trouver un <b>directeur de recherche</b> en lien avec son projet.
On trouve un « <b>match parfait</b> » entre le projet d'entreprise et le projet universitaire.	
Si l'entreprise accepte, l' <b>étudiant</b> fait la <b>demande de bourse</b> .	Le directeur de recherche propose des étudiants. Par la suite, l' <b>étudiant</b> choisi fait la <b>demande de bourse</b> .
L' <b>université</b> négocie une <b>entente de partenariat</b> avec l'entreprise.	



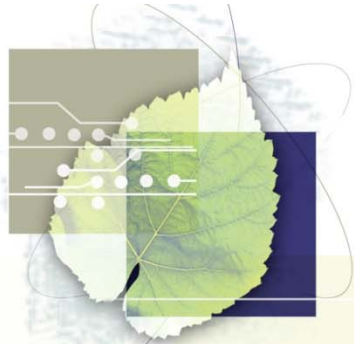
# Recherche conjointe

## ■ Entente de collaboration entre l'université, l'étudiant et le milieu d'accueil

- ◆ Définition du projet et des livrables;
- ◆ Obligations de l'université et du milieu d'accueil (supervision conjointe);
- ◆ Clauses relatives à la confidentialité et à la propriété intellectuelle.

## ■ Réalisation

- ◆ Le boursier doit :
  - **effectuer la majorité de ses activités de recherche dans le milieu d'accueil choisi;**
  - rester dans le même milieu d'accueil pour toute la durée de la bourse;
  - produire un rapport d'étape annuel et un rapport final.



## Pour information

Annik Brosseau

*Responsable du développement des programmes de partenariat pour l'innovation*

**Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies**

140, Grande Allée Est

4e étage, bureau 450

Québec (Québec) G1R 5M8

Téléphone : 418 643-3463

Télécopieur : 418 643-1451

[annik.brosseau@fqrnt.gouv.qc.ca](mailto:annik.brosseau@fqrnt.gouv.qc.ca)